

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

## ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

N° 2023-3

Nomenclature des actes : 7.1

### **ACTE DE CESSATION DE FONCTION D'UN REGISSEUR MANDATAIRE SUPPLEANT POUR LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 24 août 2006 instituant une régie de recettes et d'avances pour les forfaits d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu l'arrêté en date du 24 août 2006 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté n° 2020-22 nommant les régisseurs,

Considérant le départ de Madame Anne DTTWILER de la société Vago à la date du 19 août 2022

Considérant la demande de la société VAGO en date du 26 janvier 2023 souhaitant modifier les personnes référentes de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté n°2020-22,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Anne DETTWILER a cessé ses fonctions de régisseur mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage.

À CHANTONNAY, le 30 janvier 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET